



# PROJET ASSOCIATIF 2020 - 2025



- Diagnostic de territoire..... 3
- L'association « Trait d'Union »..... 9
- Les habitants du territoire..... 11
- Le territoire et les constats 2019..... 16
- Les objectifs du projet..... 19
- Le projet associatif de l'association  
« Trait d'Union »..... 24

# PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le plateau nord-ouest de la ville du Havre comporte 23833 habitants (source 2013), soit 14 % de la population totale havraise. Il est composé de quatre quartiers principaux :

**Mare Rouge, Bois de Bléville, Bléville et Mont Gaillard.**

## ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION



Population	2013	2008	Évolution
Mare Rouge	3 532	3 600	-1,9
Le Havre	172 074	178 769	-3,7

### Mare Rouge

Population par sexe et âge	2013				2008	2013
	Ensemble		Hommes	Femmes	%	Le Havre
	nb	%	nb	nb		
Ensemble	3 532	100,0	1 693	1 839	3 600	100,0
0-14 ans	907	25,7	453	453	26,9	18,4
15-29 ans	862	24,4	457	405	26,8	21,2
30-44 ans	562	15,9	273	289	14,9	18,0
45-59 ans	594	16,8	237	357	16,8	18,7
60-74 ans	463	13,1	230	233	10,8	14,0
75 ans ou plus	145	4,1	43	102	3,8	9,7
0-19 ans	1 222	34,6	633	589	39,3	24,9
20-64 ans	1 877	53,2	865	1 013	51,0	57,3
65 ans ou plus	432	12,2	195	237	9,8	17,8

## ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION



Population	2013	2008	Évolution
Bois de Bléville	3 180	3 098	2,6
Le Havre	172 074	178 769	-3,7

### Bois de Bléville

Population par sexe et âge	2013				2008	2013
	Ensemble		Hommes	Femmes	%	Le Havre
	nb	%	nb	nb		
Ensemble	3 180	100	1 518	1 662	3 098	100,0
0-14 ans	840	26,4	430	409	22,3	18,4
15-29 ans	703	22,1	358	345	24,6	21,2
30-44 ans	578	18,2	251	327	16,1	18,0
45-59 ans	514	16,2	228	286	21,6	18,7
60-74 ans	364	11,4	193	171	11,4	14,0
75 ans ou plus	181	5,7	57	124	4,0	9,7
0-19 ans	1 144	36,0	570	575	32,0	24,9
20-64 ans	1 625	51,1	759	866	57,6	57,3
65 ans ou plus	411	12,9	189	221	10,3	17,8

# PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

En comparaison, la ville du Havre comporte 172074 habitants (source 2013).  
**Le plateau nord-ouest est situé en « Quartiers prioritaires, politique de la ville ».**

## ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION



Population	2013	2008	Évolution
Mont-Gaillard	9 044	9 641	- 6,2
Le Havre	172 074	178 769	- 3,7

### Mont Gaillard

Population par sexe et âge	2013				2008	2013
	Ensemble		Hommes	Femmes	%	Le Havre
	nb	%	nb	nb		
Ensemble	9 044	100,0	4 161	4 883	9 641	100,0
0-14 ans	1 968	21,8	993	976	22,5	18,4
15-29 ans	1 629	18,0	793	836	20,8	21,2
30-44 ans	1 611	17,8	773	838	17,2	18,0
45-59 ans	1 577	17,4	702	875	19,4	18,7
60-74 ans	1 496	16,5	665	831	14,1	14,0
75 ans ou plus	762	8,4	236	526	6,1	9,7
0-19 ans	2 519	27,9	1 271	1 249	29,6	24,9
20-64 ans	4 898	54,2	2 265	2 634	56,6	57,3
65 ans ou plus	1 626	18,0	626	1 000	13,8	17,8

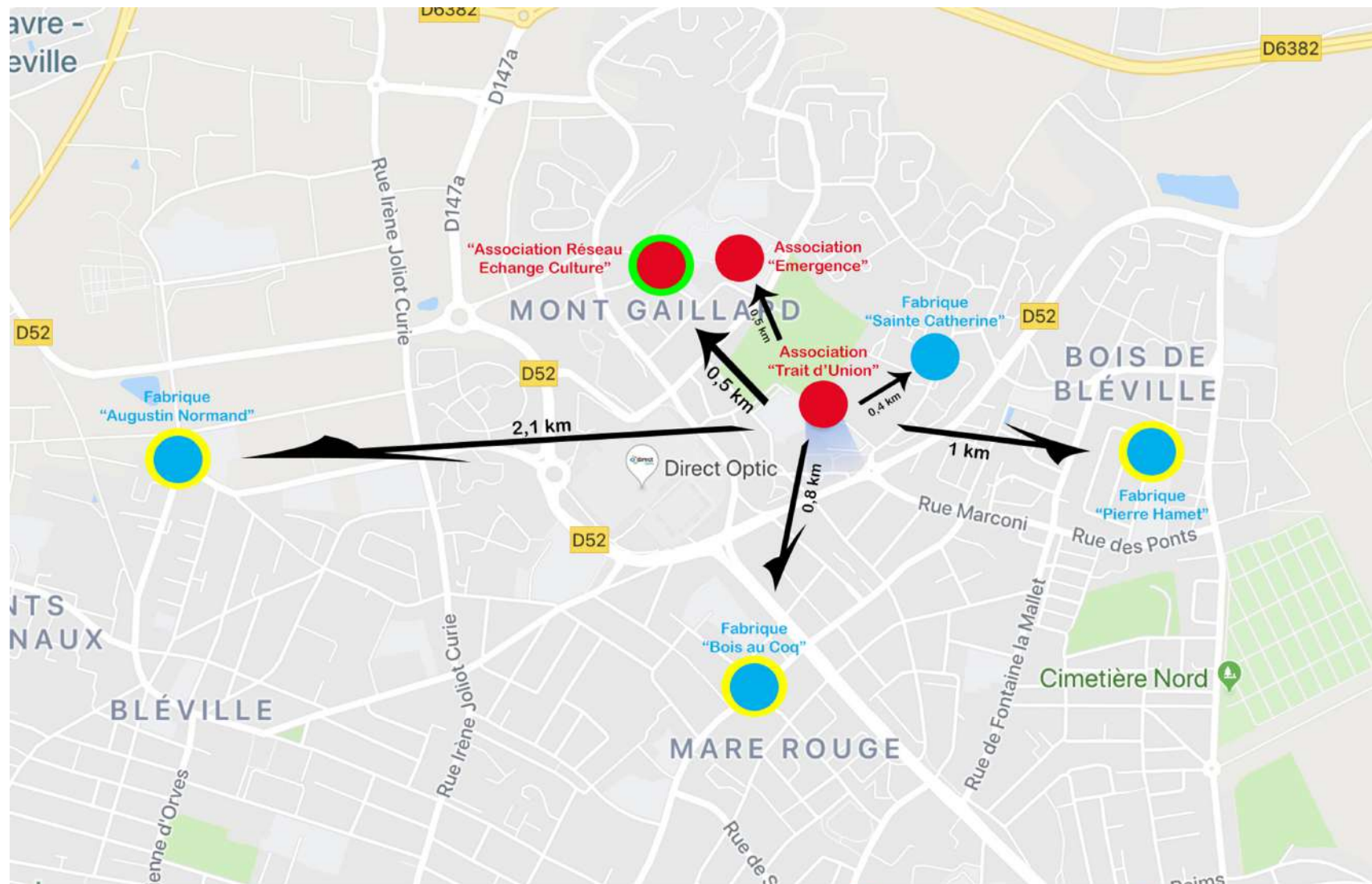
## ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION



Population	2013	2008	Évolution
Bléville	8 077	8 711	- 7,3
Le Havre	172 074	178 769	- 3,7

### Bléville

Population par sexe et âge	2013				2008	2013
	Ensemble		Hommes	Femmes	%	Le Havre
	nb	%	nb	nb		
Ensemble	8 077	100,0	3 920	4 157	8 711	100,0
0-14 ans	1 429	17,7	776	654	18,5	18,4
15-29 ans	1 433	17,7	737	696	18,0	21,2
30-44 ans	1 309	16,2	636	673	18,9	18,0
45-59 ans	1 692	20,9	814	878	22,3	18,7
60-74 ans	1 392	17,2	648	743	13,6	14,0
75 ans ou plus	823	10,2	309	514	8,7	9,7
0-19 ans	1 922	23,8	1 046	876	26,2	24,9
20-64 ans	4 559	56,4	2 198	2 361	57,1	57,3
65 ans ou plus	1 596	19,8	676	920	16,7	17,8



## Plateau Nord-Ouest - Août 2019

- Equipements municipaux
- Equipements associatifs
- Equipements municipaux (Centres Sociaux)
- Equipements associatifs (Espace de Vie Sociale)

# LES STRUCTURES PARTENAIRES

## Fabrique « Augustin Normand » Quartier de Bléville (Centre Social)

### Petite enfance :

- LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents).
- RAM (Relais Assistantes Maternelles).

### Jeunesse :

- Relais information jeunesse.
- Permanence Mission Locale.

### Adultes – Famille :

- Ateliers adultes (encadrés par des bénévoles).
- **Pôle famille : activités, sorties pour parents et enfants.**
- Jardin : projets « éco-jardinage ».
- Journal du quartier.
- **Séjours familiaux : accompagnement de familles sur la construction de projets de départ en vacances.**

## Fabrique « Pierre Hamet » Quartier du Bois de Bléville (Centre Social)

### Petite enfance – Enfance - Jeunesse :

- Halte d'enfants « la Coccinelle ».
- **Accueil de loisirs : maternelles, primaires et adolescents.**

### Adultes – Famille :

- **Pôle famille : activités, sorties pour parents et enfants.**
- Conseil de maison.
- Accompagnement des familles : entretiens et conseils sur des démarches administratives...
- Journal du quartier.
- Ecrivain public.
- Animation locale (fête de quartier...).

# LES STRUCTURES PARTENAIRES

## Fabrique « Sainte Catherine » Quartier de Mont Gaillard

### Pôle famille :

- Activités créatives.
- Sorties familiales,...

### Activités adultes :

- Arts plastiques.
- Gym douce.
- Ateliers divers : cuisine, informatique...

Accueils d'activités associatives

Espace Public Multimédia

Ecrivain public

Animation locale (fête de quartier...).

## Fabrique « Bois au Coq » Quartier de la Mare Rouge (Centre Social)

### Petite enfance – Enfance - Jeunesse :

- Accueil de loisirs : primaires.
- Accueil jeune (11-16 ans).
- Point Information Jeunesse.

### Adultes – Famille :

- Alphabétisation (2 cours par semaine).
- Pôle famille : activités, sorties pour parents et enfants.
- Séjours familiaux : accompagnement de familles sur la construction de projets de départ en vacances.
- Réseau d'échange d'habitants.
- Journal du quartier.
- Ecrivain public.

### Services divers :

- Relais lecture.
- Animation locale (fête de quartier...).

*En jaune : activités présentes à Trait d'Union.*

# LES STRUCTURES PARTENAIRES

## Association « Emergence » Quartier de Mont Gaillard

- Activités sportives et culturelles (boxe, circuit training, renforcement musculaire, danse, jeux de société, musculation et zumba).
- Médiation auprès des familles.
- Insertion sociale par la pratique sportive.

## Association « AREC » Quartier de Mont Gaillard (Espace de Vie Sociale)

Actions autour de la parentalité :

- Soutien à la fonction parentale.
- Cafés papotage.
- Réseau « Familles en action »
- Pôle famille (loisirs partagés et sorties familiales).

Intergénérationnel (réseau d'échanges de savoirs entre seniors de l'association et enfants).

Culture et loisirs (activités pilate, couture,...)

Cours de français (alpha, FLE et lutte contre l'illettrisme) : 32h cours/semaine.



# PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

*« Trait d'Union » est une association loi 1901 ayant pour vocation « d'engager des actions d'animation et de formation en direction d'un public en difficulté et en situation d'exclusion pour favoriser l'insertion sociale, culturelle, économique et aider à prévenir la délinquance » (extrait des statuts).*

Créé en 1991 suite à une augmentation de la violence sur le territoire, Trait d'Union avait pour vocation de travailler avec les jeunes sur des sujets liés à l'insertion, le loisirs... et ceci pour lutter contre l'exclusion et la délinquance. Le développement de nouveaux dispositifs ces 20 dernières années a conduit l'association à faire évoluer son projet associatif et de l'orienter actuellement autour des axes suivants :

- Enfance (accueils de loisirs...).
- Jeunesse (accueil de jeunes...).
- Famille.

Le territoire étant en perpétuelle évolution, l'arrivée d'un nouveau directeur depuis février 2017 a été l'occasion d'apporter un regard neuf aux méthodologies de projets et sera l'occasion de repenser le projet associatif à partir de 2020.

**L'association répond à différents objectifs :**

- o La gestion et l'animation d'une activité extrascolaire et périscolaire au sein du quartier de Mont Gaillard, au Havre.
- o La mise en place d'activités orientées vers la jeunesse, les familles et les adultes fragilisés.
- o La participation au développement socio-économique et culturel des quartiers de Mont Gaillard, de la Mare Rouge, de Bléville et du Bois de Bléville par sa participation à la vie locale.

*Elle a pour volonté de donner accès à la culture, faciliter l'accès aux loisirs ; ses dispositions favorisent l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne.*

# PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

*L'association « Trait d'Union » est régie par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an.*

Le Conseil d'Administration a pour vocation de définir les principales orientations de la structure et de réunir des personnes historiques ayant participé à la création de l'association. Il a également pour mission d'arrêter les comptes. Il est composé des membres du bureau et des multiples partenaires de l'association.

Le bureau est une émanation du Conseil d'Administration qui a pour mission de contrôler et de valider l'ensemble des actions développées par l'association. Il est composé d'une présidente, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint et d'une secrétaire. Le directeur adjoint d'Auchan est également au bureau, le magasin étant un partenaire historique de l'association. Il se réunit plusieurs fois par an pour orienter les actions de la structure et assurer une continuité cohérente des actions.

# LES ATTENTES DES HABITANTS

***Réalisation d'une enquête auprès des habitants des quartiers Mont Gaillard, Bois de Bléville, Bléville et Mare Rouge durant la période estivale 2019.***

Objectif : déterminer les priorités d'actions et les besoins des habitants.

Afin d'effectuer cette enquête de la manière la plus simple et courte possible, nous avons demandé aux habitants de nous communiquer leur quartier de résidence, leur tranche d'âge ainsi que l'action qui, selon eux, serait à mettre en œuvre prioritairement par l'association dans un avenir proche.

Les actions sont les suivantes :

- Accompagnement de jeunes sur des projets collectifs.
- Service Civique.
- La mobilité européenne des jeunes.
- Les accueils de loisirs.
- Les accueils périscolaires.
- L'accompagnement administratif des adultes.
- Les cours de français pour les adultes.
- Les actions / activités parents-enfants.



**Questionnaire en vue de l'écriture du nouveau projet associatif de  
l'association « Trait d'Union »**

*Dans l'optique d'écrire un nouveau projet de structure et dans la perspective de redéfinir des actions en adéquation avec vos attentes réelles, pourriez-vous prendre une minute pour répondre à ces quelques questions. Tous les questionnaires resteront anonymes.*

**Votre quartier de résidence ? (Merci d'entourer la bonne proposition) :**

Mont Gaillard      Bois de Bléville      Bléville      Mare Rouge

**Votre tranche d'âge ? (Merci d'entourer la bonne proposition) :**

12-25 ans      26-40 ans      41-59 ans      + de 60 ans

**Comment voyez-vous l'association « Trait d'Union » dans les prochaines années ?**

*Si vous deviez choisir une seule action prioritaire à mettre en œuvre par l'association, veuillez l'entourer (attention, merci d'entourer une seule réponse).*

Accompagnement des jeunes sur des projets collectifs.	Les accueils périscolaires après l'école.
Accueil de jeunes en service civique.	L'accompagnement administratif des adultes.
La mobilité européenne des jeunes de 17 à 30 ans.	Les cours de français pour les adultes.
Les centres de loisirs.	Les activités / actions parents-enfants.

*Merci de votre participation !*

**Association « Trait d'Union »**

9 rue Maurice Tronelle - 76620 LE HAVRE

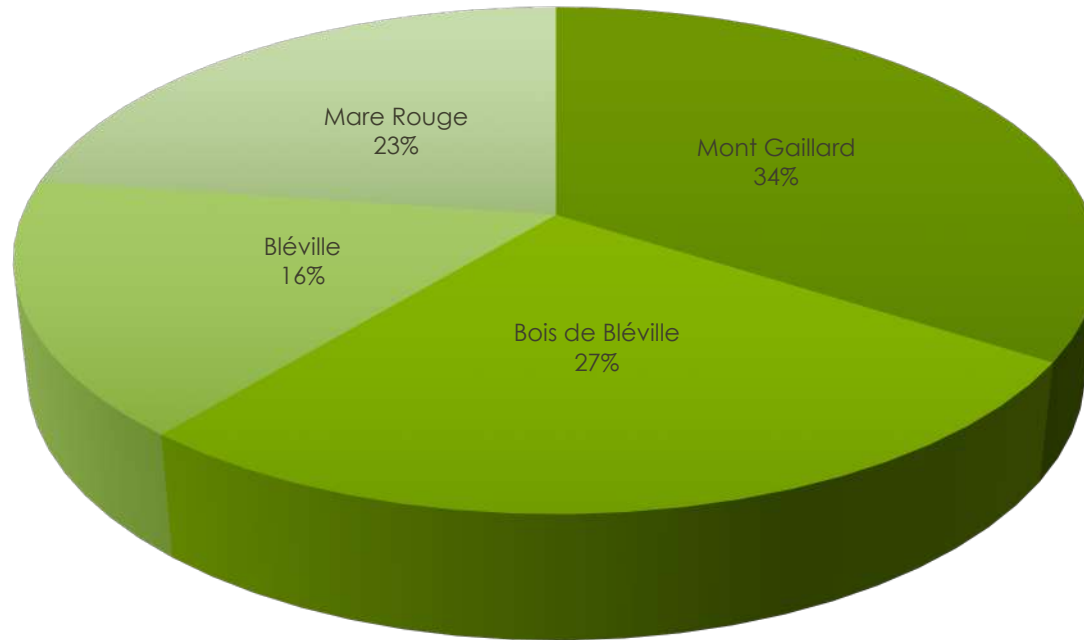
Tél : 02.35.44.41.12 – 06.35.29.34.97

Courriel : direction.traitunion@gmail.com

SIRET : 382 983 732 000 27 / Code APE : 9329 Z

Nous recensons 123  
réponses.

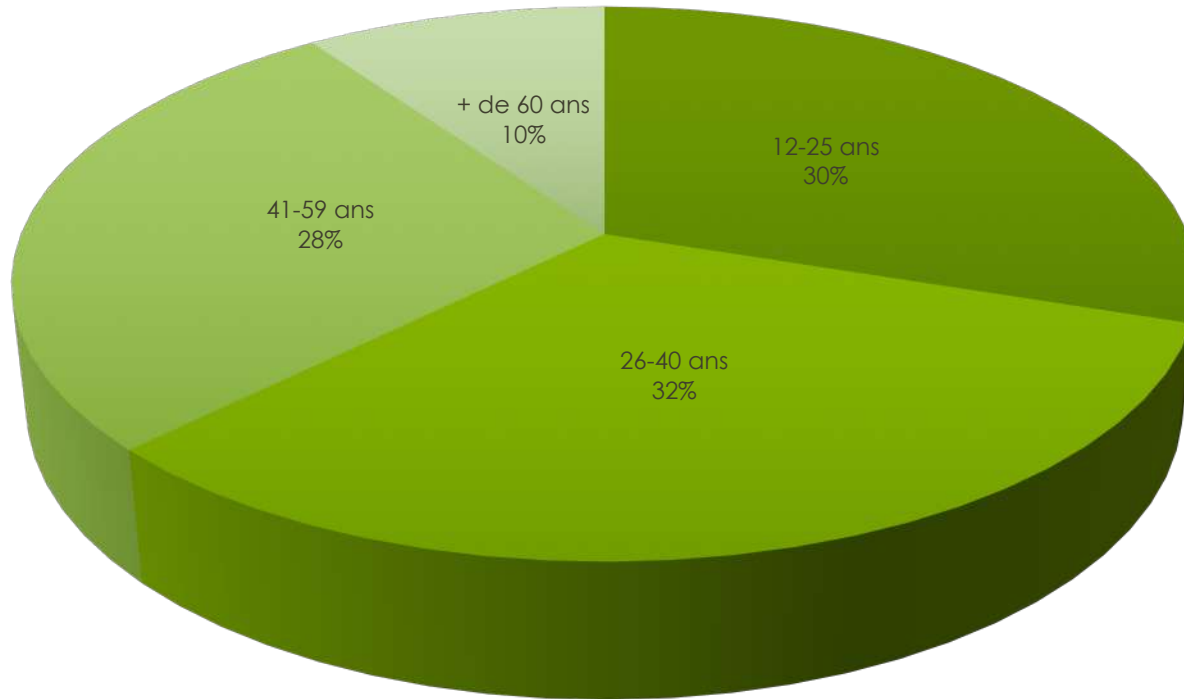
## Votre quartier de résidence ?



■ Mont Gaillard ■ Bois de Bléville ■ Bléville ■ Mare Rouge

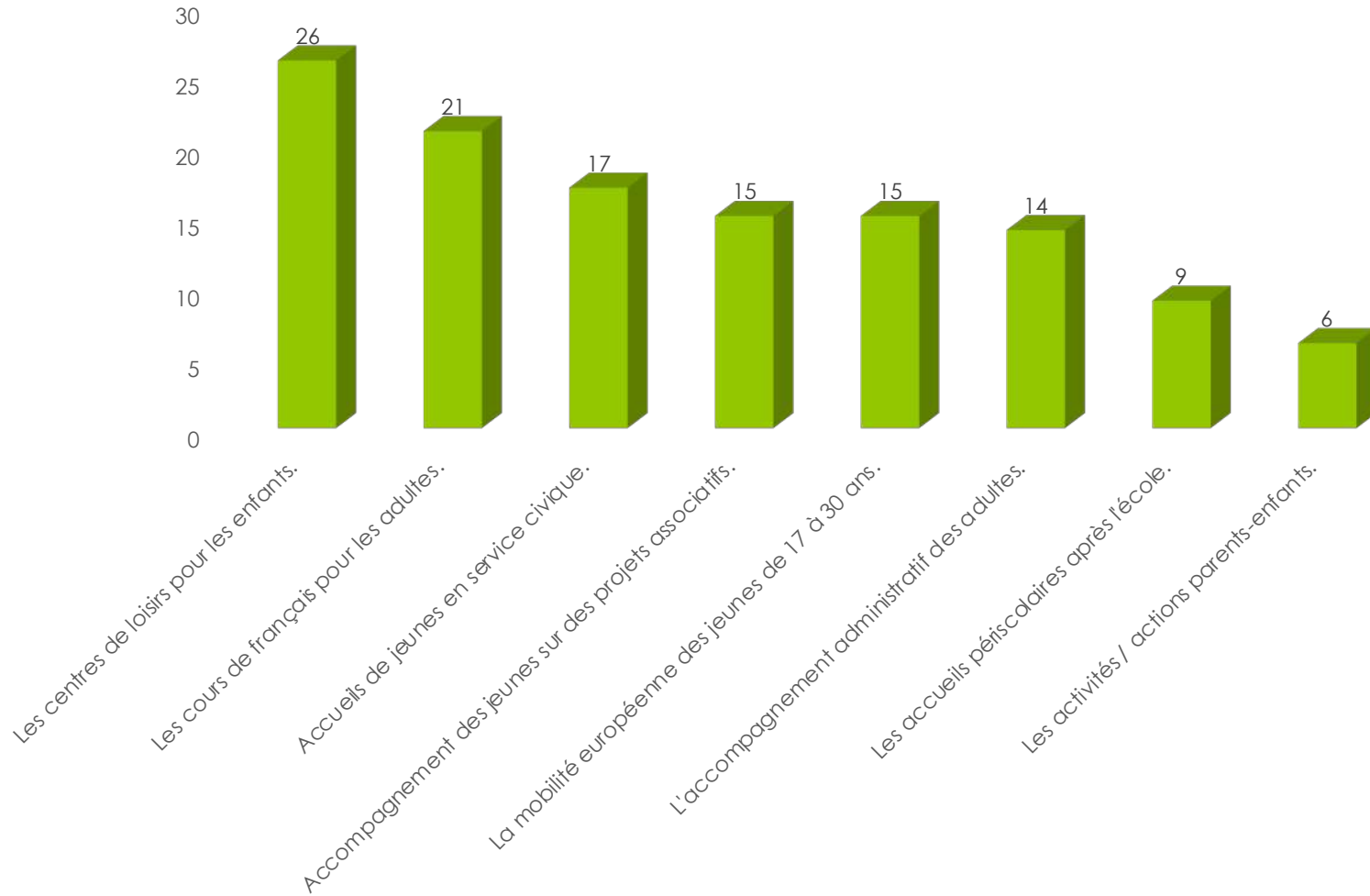
<b>Quartiers</b>	<b>Mont Gaillard</b>	<b>Bois de Bléville</b>	<b>Bléville</b>	<b>Mare Rouge</b>
<b>Nombre de réponses</b>	<b>42</b>	<b>33</b>	<b>20</b>	<b>28</b>

## Votre tranche d'âge ?



<i>Tranches d'âges</i>	12-25 ans	26-40 ans	41-59 ans	+ de 60 ans
<i>Nombre de réponses</i>	<b>37</b>	<b>40</b>	<b>34</b>	<b>12</b>

Comment voyez-vous l'association "Trait d'Union" dans les prochaines années ?



# LES CONSTATS

L'existant	Ce sur quoi nous pouvons aller	Pourquoi ?
<p><b>Pôle enfance :</b> accueils de loisirs (vacances scolaires, mercredis et samedis hors période de vacances), périscolaire, activités et sorties culturelles à destination d'un public 6-11 ans.</p>	<p><b>Axe 1 : Enfance/Famille</b></p>	<p>Les ressources actuelles du territoire en matière de suivi et d'accompagnement des familles sont assez riches : cinq structures, dont quatre centres sociaux et un espace de vie sociale sont spécialisées sur des méthodes d'accompagnement du public famille par le biais d'agrément administratifs attribués par la CAF de Seine-Maritime (voir plan du territoire et présentation des structures partenaires). Ces cinq structures sont présentes sur les quatre quartiers d'intervention de « Trait d'Union » (Mont Gaillard, Bois de Bléville, Bléville et Mare Rouge). Depuis deux ans, nous constatons qu'il est difficile de mobiliser un public composé de parents et d'enfants sur un volet important d'actions : nous avons tendance à reproduire des actions équivalentes aux structures avoisinantes. De plus, ce type d'animation n'est plus une priorité pour le public cible, les problématiques personnelles venant prendre le dessus sur les loisirs (le constat est clair dans l'enquête réalisée auprès des habitants).</p> <p><b>La question qui se pose peut être : ne devrait-on pas être complémentaire sur un territoire aussi éclectique que le plateau nord-ouest plutôt que de reproduire les mêmes actions à destination des mêmes publics ?</b></p> <p>La notion de « famille » reste tout de même présente à « Trait d'Union » car la structure bénéficie d'une reconnaissance de la part des habitants du quartier : elle est identifiée et a son « public ».</p> <p>L'entité « famille » est présente actuellement sur le pôle enfance, les idées d'actions en découlant permettant de faire participer bien souvent les familles des enfants de nos accueils de loisirs.</p> <p><b>Enfin, notons que deux postes à temps plein coordonnent le pôle à l'heure d'aujourd'hui.</b></p>



L'existant	Ce sur quoi nous pouvons aller	Pourquoi ?
<p><b>L'accueil jeune :</b> accueil de jeunes les mercredis, vendredis en soirée et durant toutes les vacances scolaires.</p> <p>Accueil et suivi de quatre volontaires en Service Civique dans des missions en interne de l'association et suivi de leurs projets professionnels.</p>	<p><b>Axe 2 : L'espace jeunesse : parcours et accompagnement à la citoyenneté.</b></p>	<p>Historiquement, « Trait d'Union » est une structure d'accueil qui travaillait autour de l'insertion auprès des jeunes. L'évolution du territoire et le développement de nouvelles structures (Missions Locales...) ont conduit l'association à repositionner son projet associatif il y a une vingtaine d'années, s'éloignant progressivement de son axe principal.</p> <p>L'action jeunesse au sein de « Trait d'Union » s'est redéveloppée considérablement depuis début 2017 par le biais d'un nouveau projet pédagogique cohérent et structuré. L'embauche d'une coordinatrice à temps plein depuis un an a permis de développer cet axe et ouvre des perspectives de développement intéressantes.</p> <p>« Trait d'Union » est l'une des rares structures à détenir l'agrément « accueil jeune » sur son territoire, lui permettant de mettre en place des accueils à destination des 12-17 ans avec de réels enjeux d'accompagnement au développement de projets. L'obtention de l'agrément « Jeunesse, Education Populaire », en mai 2018, est venu confirmer la confiance que la DRDJCS avait en notre association et sur l'identification de son projet sur le territoire.</p> <p>Plusieurs structures accueillant des volontaires en Service Civique rencontrent des difficultés sur le suivi des jeunes : manque de temps, de connaissances... alors que ce type de dispositif peut être un tremplin pour plusieurs jeunes, une véritable plus-value pour le montage de projets en autonomie et une première expérience d'engagement citoyen.</p> <p>Le dispositif « Corps Européens de Solidarité » (ex « Service Volontaire Européen ») est très peu répandu sur le territoire havrais et totalement absent du plateau nord-ouest.</p> <p><b><i>Les dispositifs ont évolué en 20 ans et la notion d'insertion par le volontariat est très peu répandu. De par son identification historique, « Trait d'Union » ne devrait-elle pas développer cette compétence en collaboration avec les acteurs du territoire ?</i></b></p>

L'existant	Ce sur quoi nous pouvons aller	Pourquoi ?
<p><b>Le pôle famille :</b> actions d'animation à destination d'un public parents-enfants. Développement de loisirs pour adultes (cours de fitness, de couture...). Cours d'alphabétisation et de FLE.</p>	<p><b>Axe 3 : Inclusion des publics adultes fragilisés.</b></p>	<p>En complément des constats précédemment effectués il apparaît qu'un pôle famille, en tant qu'entité indépendante de nos actions, ne trouve plus sa place dans les principaux axes de l'association.</p> <p>Une restructuration des actions s'impose pour ainsi faire face aux priorités des habitants : l'inclusion et l'insertion.</p> <p>Depuis deux ans, nous avons accueilli des adultes fragilisés et en demande prioritairement de cours de français, première pierre à l'édifice permettant d'avoir un parcours d'insertion cohérent. C'est ainsi que l'association AREC nous a contacté pour reprendre une partie de la liste d'attente de leurs cours d'ASL, eux-mêmes débordés par le volume croissant des demandes. L'arrivée massive de migrants sur le territoire s'est également traduit par l'ouverture de places supplémentaires au sein du CADA (COALLIA) de Bléville en 2018. Nos cours d'ASL sont ainsi passés de 4h/hebdomadaire à 12h. Les nombreux échanges avec le public nous ont permis de diagnostiquer un besoin d'accompagnement sur de l'inclusion au sein des activités de notre structure, partant du constat que certains adultes se sentaient exclus de la dynamique associative de « Trait d'Union » en dehors des cours d'ASL.</p> <p>Les partenaires pédagogiques et financiers partagent ce constat par le biais de la création de nouvelles associations de solidarité (tel que « Mix'cités solidarité LH » créé en 2018) et la mise à disposition de fonds supplémentaires à notre association pour le développement du projet d'inclusion (6000 € supplémentaire obtenus au contrat de ville 2019, 4000 € de l'UTAS 76 et 2000 € par la DRDJSCS par le biais de l'appel à projet « Jeunesse et Education Populaire pour tous »). Par ailleurs la circulaire du 8 février 2019, concernant les contrats adultes-relais, définit de nouveaux profils de postes en adéquation avec cette réalité de terrain. Après de nombreux échanges avec le délégué du préfet, il apparaît possible que nous puissions bénéficier d'une nouvelle convention permettant de développer des actions allant dans ce sens.</p> <p>Ces actions d'inclusion permettent également d'intégrer les enfants des adultes participants, permettant d'étendre nos propositions d'offres de loisirs à un public plus large.</p> <p><b>Pour conclure, les actions parents-enfants sont nombreuses sur le territoire et relèvent en priorité du champ de compétences des centres sociaux (ou des EVS). Maintenir une offre de loisirs « familles » est important pour le public fidèle de l'association. Notre objectif doit être de répondre à un besoin plus globale et complémentaire avec les différents partenaires pour ainsi travailler sur un projet de territoire cohérent et justifié.</b></p>

# OBJECTIFS GENERAUX

- **« Favoriser l'inclusion des habitants du territoire au sein de l'association »**  
Travailler avec les habitants et pour les habitants en corrélation avec leurs besoins pour proposer un service cohérent et permettre à « Trait d'Union » de rayonner sur le territoire et d'être identifié.
- **« Mettre en place des actions favorisant la mixité des publics »**  
Accueillir les habitants issus de milieux éclectiques et répondre aux sollicitations actuelles dans la limite du champ de compétences de « Trait d'Union ».
- **« Etre dans une logique de complémentarité sur le territoire d'action »**  
La richesse du territoire est un atout dans le développement des actions de « Trait d'Union » et il est important de pouvoir développer le volet partenariat avec les structures municipales et associatives.
- **« Avoir une approche transversale dans la mise en place des actions de l'association »**  
Afin de décroisonner au mieux les actions, il est important de pouvoir créer des passerelles entre nos accueils afin de pouvoir rester efficace et dans une logique globale.

# LES PRINCIPALES ORIENTATIONS

## Axe n°1 : L'Enfance / Famille

- **Organisation d'accueils de loisirs sans hébergement durant les périodes de vacances scolaires et les mercredis / samedis, hors période de vacances, à la journée et à destination des 6-11 ans.**
- **Mise en place d'un accueil périscolaire, via un marché public avec la ville du Havre, pour le groupe scolaire Henri Wallon à destination des 3-11 ans.**
- **Mise en place d'actions autour de la parentalité et développement du volet loisirs parents-enfants :**
  - *Dispositif « Aide au Vacances Sociales » (CAF) : accompagnement de familles sur des montages de projet permettant de partir en vacance à des tarifs préférentiels.*
  - *Mise en place de projets impliquant les familles via les activités de l'accueil de loisirs : organisation de « temps parentalité » sous forme d'une action d'animation sur une demi-journée durant chaque session de vacances et mise en place d'une activité parents / enfants dans le cadre du « Printemps des Familles ».*
  - *Participation et co-construction d'actions communes avec d'autres structures associatives et municipales, via le réseau « Famille en action » de Mont Gaillard. L'objectif : favoriser les échanges entre les familles du territoire.*
- **Participation à l'animation locale du territoire : mobilisation de bénévoles et du public en complémentarité des actions des salariés (fêtes de quartiers...).**
- **Développement de projets en collaboration avec l'école Henri Wallon.**

# LES PRINCIPALES ORIENTATIONS

## **Axe n°2 : L'espace jeunesse : parcours et accompagnement à la citoyenneté**

### ***Axe 2.1 : L'accueil jeune 12-17 ans***

- **Organisation d'un accueil de jeunes (sous agrément DDCS) sans hébergement durant les périodes de vacances scolaires et les mercredis à la journée et vendredi en soirée, hors période de vacances.**
- **Développement d'une stratégie de projets annuelle définie autour de six thématiques :**
  - **La culture :** ateliers culturels, sorties...
  - **Le sport :** sensibilisation à différentes pratiques sportives...
  - **La citoyenneté :** impulser des projets collectifs, chantiers jeunes, travail autour de la notion de bénévolat, développement de « juniors associations »...
  - **La scolarité :** accompagnement et soutien dans la recherche de stages, sur de l'accompagnement individuel aux devoirs...
  - **La santé :** tables rondes autour de la prévention...
  - **Le partenariat :** inter-structures et échanges avec d'autres jeunes, échanges de pratiques avec des partenaires locaux...

# LES PRINCIPALES ORIENTATIONS

## Axe n°2 : L'espace jeunesse : parcours et accompagnement à la citoyenneté

### **Axe 2.2 : Parcours et accompagnement à la citoyenneté**

- **Action foot en salle au Bois de Bléville, menée par un animateur sportif, permettant de travailler sur les notions de respect, de collectif...**

*Ce projet est en lien avec les partenariats établis avec la Ville du Havre et autres structures dans le cadre de l'organisation de tournois sportifs.*

- **Accompagnement de jeunes volontaires en Service Civique sur des missions diverses dans l'association.**
  - *Mise en place d'un projet annuel et collectif des volontaires permettant de mutualiser les pôles de « Trait d'Union » entre eux.*
  - *Soutien aux structures associatives locales sur le dispositif et proposition de réflexion autour de projets communs. Suivi du projet d'avenir et accompagnement global des jeunes accueillis.*
  - *Organisation de temps d'échange et de réflexion entre les volontaires du territoire d'action de l'association.*
- **Accueil de jeunes volontaires internationaux dans le cadre d'une mission de mobilité (via le dispositif « Corps Européen de Solidarité »).**
  - *Promouvoir le dispositif de mobilité internationale auprès des jeunes du territoire.*
  - *Favoriser les échanges entre jeunes issus de nationalités différentes.*
  - *Réfléchir et développer un projet interne en lien avec la notion de mobilité (locale, nationale, voir internationale).*
- **Participation à l'animation locale du territoire : mobilisation de bénévoles, des volontaires et du public en complémentarité des actions des salariés (fêtes de quartiers...).**

# LES PRINCIPALES ORIENTATIONS

## Axe n°3 : Inclusion des publics adultes fragilisés.

- **Accès aux loisirs pour tous : mise en place d'ateliers cuisine, de sorties culturelles, de projets collectifs...**  
*Structuration des actions par le biais d'un programme mensuel ou trimestriel remis aux adhérents et disponibles sur nos réseaux sociaux.*
- **Partenariat avec des enseignes locales permettant un accès à la culture de manière collective à des tarifs abordables.**  
*Partenariat annuel avec le Volcan, obtention de billets via la ville du Havre... et échange de compétences (ateliers de conversation en partenariat avec le magasin Auchan par exemple).*
- **Accompagnements individuels et collectifs des adhérents sur de l'aide administrative et un accompagnement vers des structures partenaires de Trait d'Union (Fabriques, pôle emploi, mission locale, réseau « l'école ouverte aux parents »...).**
- **Action alphabétisation : développement de cours d'ASL encadrés par une professeur diplômée d'état.**  
*Cours sur trois niveaux : ALPHA 1, ALPHA intermédiaire et FLE. Projet de salle numérique (apprentissage sur ordinateurs, tablettes et smartphones) pour favoriser l'accès au numérique et maintenir un lien constant avec les adhérents en dehors de nos actions (et lutter contre les problématiques de barrière de la langue). Ateliers de « conversation » pour mettre en pratique les acquis et apprendre aux adhérents non francophones à dialoguer au quotidien.*
- **Activités favorisant l'inclusion et la mixité du public : cours de fitness et de couture.**  
*Développement de nouvelles activités sportives ou culturelles en interne avec la présence d'intervenants formés dans le champs de compétences requis.*
- **Participation a des actions partenariales du territoire (« cafés de la santé »...).**
- **Participation à l'animation locale du territoire : mobilisation de bénévoles et du public en complémentarité des actions des salariés (fêtes de quartiers...).**

# LES MOYENS

## Axe n°1 : L'Enfance / Famille

*Identification de l'accueil : « Le pôle enfance/famille »*

### I. Les moyens humains

#### 1. Un coordinateur (CDI) : Temps plein. Missions :

- Coordination globale du pôle sous la subordination directe du directeur. Tient compte des remarques et mets en place une stratégie répondant aux besoins du territoire et plus spécifiquement à destination du public concerné.
- Direction, coordination globale des accueils de loisirs sans hébergement et responsable éducatif de l'accueil périscolaire.
- Encadrement, suivi et coordination des animateurs sur les différents accueils de loisirs.
- Coordonne le dispositif « Aide au Vacances Sociales » en collaboration avec le directeur de l'association.
- Accueil et orientation du public du pôle enfance/famille.
- Création de partenariats et mise en réseau des actions du pôle avec les partenaires financiers (en collaboration avec le directeur de l'association) et pédagogiques.
- Gestion administrative du pôle enfance/famille en étroite collaboration avec le directeur de l'association.
- Représente l'association dans les instances liées aux activités du pôle enfance/famille, en marge du directeur.



# LES MOYENS

## 2. Un animateur, adjoint de direction (CDI) : Temps plein. Missions :

- Fonction d'adjoint de direction sur les accueils de loisirs sans hébergement.
- Peut être amené à effectuer des tâches administratives en complémentarité du coordinateur enfance/famille.
- Organisation et mise en place du volet pédagogique des accueils de loisirs : organisation et montage de plannings avec les animateurs vacataires, réservation de sorties... sous la subordination directe du coordinateur enfance/famille.
- Animateur référent sur l'accueil périscolaire primaires (6-11 ans).
- Développe des projets et des animations permettant d'impliquer les familles des enfants participants aux accueils de loisirs.
- Représente l'association dans les actions partenariales du réseau parentalité de Mont Gaillard (réseau « Famille en action »).

## 3. Des animateurs (CDD Usage, PEC et CEE) : Temps plein ou partiel. Missions :

- Sous la subordination du coordinateur enfance/ famille, mettent en œuvre les objectifs pédagogiques définis dans les différents projets annuels.
- Encadrent et veillent à la sécurité du public enfance.
- Animent un éventail d'activités large (sportives, culturelles...) offrant une ouverture d'esprit aux bénéficiaires du pôle enfance/famille.
- Accueillent, orientent et font preuve de bienveillance auprès des familles.

# LES MOYENS

## II. Les moyens matériels

- Une salle principale d'accueil : « la salle mezzanine », permettant d'accueillir et de mettre en place des activités sur les accueils de loisirs. Un coin aménagé en haut de la salle est envisagé pour y mener des actions spécifiques parents-enfants et y recueillir leurs attentes.
- Un bureau pour la coordinatrice et l'animatrice adjointe.
- Un local infirmerie.
- En fonction du nombre d'enfants accueillis durant les vacances scolaires : différentes salles au premier étage du bâtiment.
- Des salles culturelles en fonction des animations (une salle de danse et une salle de théâtre).
- Un ordinateur fixe pour la coordinatrice. Un ordinateur portable pour les animateurs. Un téléphone portable réservé aux membres du personnel du pôle enfance/famille.

## III. Les moyens financiers

- Adhésion annuelle par personne : 15 €.
- Participation des usagers pour les ateliers culturels : 20 €
- Partenaires financiers :
  - CAF de Seine-Maritime : prestation de service, subvention de fonctionnement et contrat enfance jeunesse.
  - CNAF : dispositif « Aide aux Vacances Sociales ».
  - Ville du Havre : subvention de fonctionnement pour l'axe famille/parentalité, prestation de service pour l'organisation du périscolaire.
  - Magasin Auchan et GIE des commerçants de la galerie marchande « le grand cap » (mécénat) : Financement au titre du fonctionnement.

# LES MOYENS

## IV. Fonctionnement

- Accueil du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.
  - Horaires des ALSH (vacances scolaires, mercredis et samedis hors périodes de vacances) :
    - Matin : 9h à 12h
    - Après-midi : 13h 30 à 17h30
- Habilitation pour accueillir seulement des enfants de 6 à 11 ans (une tolérance peut être accordée durant la période estivale pour les enfants entrant au CP la rentrée scolaire suivante).
- Pas de restauration collective de proposée le midi durant les accueils de loisirs.
  - Conditions d'accès aux activités :
    - Pour l'inscription : compléter une fiche adhérent de couleur verte, accompagnée de la photocopie du carnet de vaccination de l'enfant (en vérifiant que les vaccins sont bien à jour) et du règlement de l'adhésion annuelle (valable du 01/07 N au 30/06 N+1). L'ensemble des documents doivent être remis au directeur pour validation avant enregistrement et création du profil informatique de l'adhérent par le coordinateur.
    - Pour les vacances scolaires : l'inscription est obligatoire en amont du début de la session jusqu'à une semaine avant le démarrage. Tout enfant non inscrit ne sera pas prioritaire et pourra se voir refuser l'entrée. Des plaquettes d'activités doivent être diffusées à l'école Henri Wallon et mises sur les réseaux sociaux de l'association au moins 15 jours avant le début de chaque vacances scolaires. Une équipe d'animation composée d'un nombre d'animateurs cohérents par rapport au nombre d'inscrits doit être recrutée et déclarée sur le logiciel « TAM ». Pour rappel, la législation impose 1 animateur pour 12 enfants, 50 % de diplômés, 30 % de stagiaires et 20 % de non diplômés.

# LES MOYENS

## **Axe n°2 : L'espace jeunesse : parcours et accompagnement à la citoyenneté**

*Identification de l'accueil : « Le pôle jeunesse »*

### **I. Les moyens humains**

#### **1. Un coordinateur (CDI, financement FONJEP) : Temps plein. Missions :**

- Coordination globale du pôle sous la subordination directe du directeur. Tient compte des remarques et mets en place une stratégie répondant aux besoins du territoire et plus spécifiquement à destination du public concerné.
- Direction et coordination globale de l'accueil jeune 12-17 ans durant les périodes d'ouverture.
- Encadrement, suivi et coordination des animateurs vacataires.
- Coordination des volontaires en Service Civique et en Corps Européens de Solidarité : recrutements, gestion administrative, accompagnement et suivi globale...
- Création de partenariats et mise en réseau des actions du pôle avec les partenaires financiers (en collaboration avec le directeur de l'association) et pédagogiques.
- Gestion administrative du pôle jeunesse en étroite collaboration avec le directeur de l'association.
- Représente l'association dans les instances liées aux activités du pôle jeunesse, en marge du directeur.

# LES MOYENS

## 2. Un animateur jeunesse (PEC) : Temps partiel. Missions :

- Sous la subordination du coordinateur jeunesse, met en œuvre les objectifs pédagogiques définis dans les différents projets annuels.
- Encadre et veille à la sécurité du public jeunes.
- Collabore avec le coordinateur sur la mise en place de projets collectifs avec les jeunes.
- Anime un éventail d'activités large (sportives, culturelles...) offrant une ouverture d'esprit aux bénéficiaires du pôle jeunesse.
- Accueille, oriente et fait preuve de bienveillance auprès des familles.

## 3. Éducateur sportif (CDD Usage) : Temps partiel. Missions :

- Encadrement et suivi de l'action foot en salle sur le Bois de Bléville.
- Evaluation et prise de recul sur l'action.

# LES MOYENS

## II. Les moyens matériels

- Une salle principale d'accueil : « l'accueil jeune », regroupant le bureau du coordinateur, un bureau pour les volontaires, le matériel nécessaire au bon déroulement des actions et un espace permettant la mise en œuvre de certaines actions portées par le pôle.
- En fonction du nombre de jeunes accueillis durant les vacances scolaires : différentes salles au premier étage du bâtiment.
- Des salles culturelles en fonction des animations (une salle de danse et une salle de théâtre).
- Un ordinateur fixe pour la coordinatrice. Trois ordinateurs portables pour les animateurs et les volontaires. Un téléphone portable réservé aux membres du personnel du pôle jeunesse.

## III. Les moyens financiers

- Adhésion annuelle par personne : 15 €.
- Participation des usagers pour les ateliers culturels : 20 €
- Partenaires financiers :
  - CAF de Seine-Maritime : prestation de service, subvention de fonctionnement et contrat enfance jeunesse.
  - Ville du Havre : subvention de fonctionnement pour l'axe jeunesse.
  - GIP/CGET : Financement annuel au titre du contrat de ville. Dispositif « Ville, Vie, Vacances ».
  - Département Seine-Maritime : dispositif JAVA.
  - Magasin Auchan et GIE des commerçants de la galerie marchande « le grand cap » (mécénat) : Financement au titre du fonctionnement.

# LES MOYENS

## IV. Fonctionnement

- Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Horaires de l'accueil jeune (vacances scolaires et mercredis hors périodes de vacances) :
  - Matin : 9h à 12h
  - Après-midi : 13h 30 à 17h30
- Horaires des accueils en soirée (vendredis hors périodes de vacances) :  
17h30 à 21h30
- Pas de restauration collective de proposée le midi durant les périodes d'ouverture.
- Accueil et suivi des volontaires en Service Civique : utilisation d'un tableau permettant de justifier le versement de l'indemnité et la prise de congés. Conserver l'ensemble des pièces en cas d'inspection.
- Conditions d'accès aux activités :
  - Pour l'inscription : compléter une fiche adhérent de couleur jaune, accompagnée de la photocopie du carnet de vaccination du jeune (en vérifiant que les vaccins sont bien à jour) et du règlement de l'adhésion annuelle (valable du 01/07 N au 30/06 N+1). L'ensemble des documents doivent être remis au directeur pour validation avant enregistrement et création du profil informatique de l'adhérent par le coordinateur.
  - Pour les vacances scolaires : l'inscription est obligatoire en amont du début de la session jusqu'à une semaine avant le démarrage. Tout jeune non inscrit ne sera pas prioritaire et pourra se voir refuser l'entrée. Des plaquettes d'activités doivent être mises sur les réseaux sociaux de l'association au moins 15 jours avant le début de chaque vacances scolaires.

# LES MOYENS

## **Axe n°3 : Inclusion des publics adultes fragilisés.**

### *Identification de l'accueil : « Le pôle adulte »*

#### **I. Les moyens humains**

##### 1. Un coordinateur (Contrat Adulte Relais) : Temps plein. Missions :

- Coordination globale du pôle sous la subordination directe du directeur. Tient compte des remarques et mets en place une stratégie répondant aux besoins du territoire et plus spécifiquement à destination du public concerné.
- Animation d'ateliers spécifiques répondant aux projets des bénéficiaires.
- Organisation et encadrement d'activités à destination du public bénéficiaire.
- Création de partenariats et mise en réseau des actions du pôle avec les partenaires financiers (en collaboration avec le directeur de l'association) et pédagogiques.
- Encadrement et suivi des professeurs et des animateurs intervenants sur les actions du pôle adulte.
- Représente l'association dans les instances liées aux activités du pôle adulte, en marge du directeur.

##### 2. Un professeur de français (CDD Usage) : Temps partiel. Missions :

- Enseignement du français à un public adulte fragilisé.
- Evaluation et suivi des apprenants permettant de répartir les niveaux selon les besoins de chacun.

##### 3. Des animateurs (CDD Usage) : Temps partiel. Mission :

- Dispenser des ateliers selon le champs de compétences spécifique de chacun.



# LES MOYENS

## II. Les moyens matériels

- Une salle principale d'accueil : « le pôle adulte », regroupant le bureau du coordinateur, le matériel nécessaire au bon déroulement des actions et un espace permettant la mise en œuvre de certaines actions portées par le pôle.
- Une salle dédiée aux cours de français : « la salle Alpha ».
- Des salles culturelles en fonction des animations (une salle de danse et une salle de théâtre).
- Un ordinateur fixe pour la coordinatrice. Deux ordinateurs portables mis à disposition des usagers. Un téléphone portable réservé à la coordinatrice du pôle adulte.

## III. Les moyens financiers

- Adhésion annuelle par personne : 15 €.
- Participation des usagers :
  - Tarif annuel pour les cours de français : 6 €
  - Tarif annuel pour les ateliers divers (fitness...) : 20 €
- Partenaires financiers :
  - GIP/CGET : Financement annuel au titre du contrat de ville.
  - DDDCS : Financement dans le cadre du programme « Jeunesse et éducation populaire pour tous ».
  - UTAS (Département Seine-Maritime) : Financement au titre des ateliers sociolinguistiques.
  - Magasin Auchan et GIE des commerçants de la galerie marchande « le grand cap » (mécénat) : Financement au titre du fonctionnement.

# LES MOYENS

## IV. Fonctionnement

- Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 au pôle adulte.
- Les horaires de cours de français et des activités culturelles sont déterminés, chaque année, en début d'année scolaire (septembre).
- Les inscriptions se font exclusivement au pôle adulte ou, si absence de coordinateur, auprès du directeur de l'association.
- Une plaquette trimestrielle matérialisée et dématérialisée doit être diffusée aux adhérents afin qu'ils puissent connaître les actions et sorties proposées durant la période définie.
- Conditions d'accès aux activités :
  - Pour l'inscription : compléter une fiche adhérent de couleur bleue, accompagnée du règlement de l'adhésion annuelle (valable du 01/07 N au 30/06 N+1). L'ensemble des documents doivent être remis au directeur pour validation avant enregistrement et création du profil informatique de l'adhérent par le coordinateur.
  - Pour toute demande d'attestation justifiant l'inscription d'un adhérent et lui permettant de bénéficier d'un financement, le règlement doit parvenir à l'association dans un délai d'un mois. Il est du devoir du coordinateur de veiller à respecter ce délai et de refuser l'accès aux activités à un adhérent n'ayant pas réglé l'adhésion annuelle.